

Délibération
2024_08FL

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 12 avril à 20 h 30, les membres du Conseil municipal de la commune de ROSOY se sont réunis dans la salle des conseils sous la présidence de Gérard LAFITTE, Maire de la commune de ROSOY.

Nombre de membres en
exercice :

14

Etaient présents :

Mesdames : BATTINI Martine, KURZER Sandra, MANZANARES Elisabeth, PANNIER Annie, PILLOUX Nathalie.

Messieurs : CHOUTEAU Frédéric, DOUBLET Jacky, GUERY Vincent, LAFITTE Gérard,

Nombre de membres
présents

9

Etaient absents excusés : Mesdames CHAPLY Isabelle et DESTOOP Karinn.

Messieurs DESCHRYVER Ludovic, LARCHER Ludovic et LAVRILLOUX Pascal.

Madame Sandra KURZER été élue secrétaire de séance.

Nombre de votants :

9

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le budget primitif de l'année 2024 qui s'équilibre à :
 - 820 897,14 € pour les dépenses et recettes de fonctionnement
 - 698 349,34 € pour les dépenses et recettes d'investissement

Date de convocation :

29 mars 2024

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle que les dépenses imprévues n'existent plus dans le référentiel M57. Mais ce dernier permet aux collectivités d'assouplir les règles budgétaires notamment en matière de fongibilité des crédits. En effet, l'organe délibérant a désormais la faculté de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Date d'affichage :


29 mars 2024

Ainsi, l'Assemblée délibérante délègue, à l'unanimité, la possibilité au Maire de faire des virements des crédits de chapitre à chapitre à hauteur de 7.5% en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Objet de la Délibération :

**Budget primitif
2024 et virements de
crédits**

Et ont signé sur le registre tous les membres présents, pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Gérard LAFITTE

